

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 19 novembre 2020

DCM N° 20-11-19-9

Objet : Contrat de Ville - 2ème programmation.

Rapporteur: M. TAHRI

La seconde programmation du Contrat de Ville est destinée à soutenir des projets qui nécessitaient d'être affinés, d'autres dont les cofinancements devaient être confirmés ou se déroulant sur une saison plutôt qu'une année civile.

Elle se situe cette fois-ci dans un contexte un peu particulier engendré par la crise sanitaire et l'arrêt de l'activité économique, qui a obligé les associations à travailler différemment, à adapter leur mode de fonctionnement, leurs relations aux habitants. Certaines ont été fragilisées et doivent aujourd'hui faire face à des dépenses supplémentaires liées à cette situation sanitaire exceptionnelle.

Elles ont, dans leur grande majorité, répondu présentes. Les actions menées d'urgence cet été en sont la preuve. Qu'elles en soient remerciées.

C'est donc dans un cadre particulier qu'il est proposé à ce Conseil Municipal, 25 projets destinés aux quartiers les plus fragiles. Du centre social à l'association de bénévoles, chacun oeuvre sur des thématiques différentes, au bénéfice de publics divers, reflétant ainsi le maillage associatif important, présent sur les territoires.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Budget Primitif,

VU la Loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,

VU la circulaire CGET du 13 juin 2014 portant réforme de la géographie d'intervention de la politique de la ville,

VU le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

VU la correspondance du Sous-Préfet chargé de mission auprès du Préfet de la région Lorraine, Préfet de la Moselle, du 2 février 2015 concernant la géographie d'intervention de la politique de la ville,

VU le Contrat de Ville de Metz Métropole signé le 3 juillet 2015,

CONSIDERANT l'intérêt des projets présentés au regard du développement social, urbain et économique des quartiers visés par la Politique de la Ville,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** et de participer pour une dépense de 193 257 € au financement des actions suivantes pour le Contrat de Ville – 1^{ère} programmation 2020 :

ACS AGORA

L'Agora Café	2 000 €
Santé 2020	3 500 €
Suivi social DEMOS	2 500 €

ADAC'S

Santé vous bien	2 000 €
Semaine de prévention	5 000 €
Suivi social DEMOS	2 500 €

AICHA

Soutien à la vie du quartier	1 900 €
------------------------------	---------

APSIS-EMERGENCE

Ateliers jeunes	4 907 €
-----------------	---------

ASBH-PIOCHE

Suivi social DEMOS	2 500 €
--------------------	---------

BAYEMBI

Bim BAM Boum	3 110 €
--------------	---------

BOUCHE A OREILLE

Légendes urbaines	1 500 €
-------------------	---------

CAFE SOCIAL 57

Le café social des chibanis	2 500 €
-----------------------------	---------

CASSIS

A votre santé	10 000 €
Filles en action	2 100 €
Sport et Prév'	2 740 €
Suivi social DEMOS	2 500 €

<u>CMSEA</u>	
Pause-problèmes	2 500 €
Pôle Citoyen	4 000 €
<u>CO BELLECROIX</u>	
Suivi social et éducatif	15 000 €
<u>COULEURS GAIES</u>	
La Palette	1 500 €
<u>LA COURTE ECHELLE</u>	
Sport pour tous	3 500 €
<u>FC MAGNY</u>	
Développement sportif auprès des adolescents	5 000 €
<u>METZ INITIATIVE</u>	
Boss Academy	10 000 €
<u>INTEMPORELLE</u>	
Animations et lien intergénérationnel	5 000 €
<u>METZ POLE SERVICES</u>	
Chantier d'insertion	49 000 €
Sensibilisation au respect de l'environnement et du cadre de vie	44 000 €
<u>MJC BORNAY</u>	
Suivi social DEMOS	2 500 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions, avenants ou lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Service à l'origine de la DCM : Cellule de gestion Pôle Politique de la ville, cohésion territoriale et insertion
 Commissions : Commission Cohésion Sociale
 Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,
 Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
 Membres assistant à la séance : 50 Absents : 5 Dont excusés : 3

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

